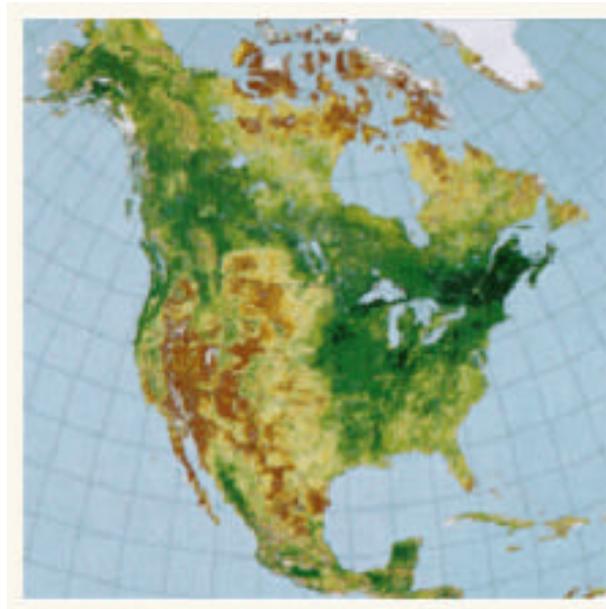




# Initiative nord-américaine

## Rapport d'activité

Un rapport sur les activités du  
Groupe de travail technique de  
l'ALENA sur les pesticides



# CICOPLAFEST



Ce rapport a été rédigé de concert par les agences suivantes :

Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire, Canada

Comisión Intersecretarial para el Control del Proceso y Uso de Plaguicidas y Sustancias Tóxicas, Mexique

Environmental Protection Agency, États-Unis

Photo en page couverture : Carte de l'Amérique « verte » dérivée de données satellitaires radiométriques avancées et obtenues à très haute résolution, United States Geological Survey.

# Table des matières

## *Perspectives*

Tout au long du présent rapport, vous verrez des encadrés comme celui-ci, présentant les points de vue de différents groupes d'intérêts importants qui ont été en relation avec le GTT. Ces points de vue ont été recueillis à l'occasion d'entrevues et ne représentent pas forcément la position ou l'avis du conseil exécutif du GTT, des éditeurs de ce rapport ou d'une des agences qui participent aux activités du GTT. Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux personnes suivantes pour avoir accepté d'exprimer leur opinion dans ces pages :

Jo-Ann Buth, Conseil du canola, Canada

Julia Langer, Fonds mondial pour la nature, Canada

Karen Pither, compagnie Bayer, É.-U.

Amada Vélez, Secrétariat agricole, Mexique

Liste des acronymes ii

Lettre du Conseil exécutif iii

Introduction : Par delà les frontières 1

Protéger la santé et l'environnement par la collaboration interétatique 5

Accroître l'efficacité de la réglementation 7

S'assurer que les producteurs nord-américains disposent des outils dont ils ont besoin 8

Recherche de solutions en partenariat 10

L'avenir 12

Annexe I : Réalisations et prochaines étapes A1

Annexe II : Projets en cours A3

Annexe III : Personnes-ressources A4

# Liste des acronymes

ACCEU	Accord commercial Canada-États-Unis
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
AMIFAC	Asociación Mexicana de la Industria Fitosanitaria, A.C.
ARLA	Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (Canada)
BPC	biphényles polychlorés
CCE	Commission de coopération environnementale
CICOPLAFEST	Comisión Intersecretarial para el Control del Proceso y Uso de Plaguicidas y Sustancias Tóxicas (Mexique)
DDT	dichlorodiphényltrichloroéthane
EPA	Environmental Protection Agency (É.-U.)
GRPC-CCE	Gestion rationnelle des pesticides chimiques-CCE
GTI	groupe de travail industriel
GTT-ALENA	Groupe de travail technique de l’ALENA sur les pesticides
LAI	lutte antiparasitaire intégrée
LMR	limites maximales de résidus
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OPP EPA	Office of Pesticide Programs-EPA (É.-U.)
PESP	Pesticide Environmental Stewardship Program
USDA IR-4	Interregional Research Project Number 4-USDA
USDA	U.S. Department of Agriculture
USMPIE	U.S./Mexico Pesticide Information Exchange Program

# Lettre du Conseil exécutif

C'est avec plaisir que nous vous présentons le *Rapport d'activité* du Groupe de travail technique de l'ALENA sur les pesticides. Depuis quelques années, ce groupe de travail a pris part à des activités qui se démarquent nettement des affaires courantes de gouvernements fédéraux, expressément réaliser les objectifs de l'Initiative nord-américaine.

Les premiers signes de l'intégration des marchés nord-américains des pesticides sont apparus grâce à cette initiative : des gouvernements nord-américains se sont appliqués, de manière concertée, à dialoguer en vue de promouvoir un accès plus uniforme aux moyens de lutte antiparasitaire de part et d'autre des frontières entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Des sociétés présentent des demandes d'homologation de pesticides simultanément au Canada et aux États-Unis, dans certains cas au Mexique également. De nombreuses limites maximales de résidus (LMR, ou « tolérances » aux É.-U.) ont été harmonisées, ce qui contribue à l'élimination des obstacles au commerce. Le Groupe de travail technique a réussi dans sa mission à jeter les fondements d'un cadre nord-américain de réglementation des pesticides.

Les réalisations du GTT ont rendu possible la mise en place d'une norme régionale rigoureuse de protection de la santé des personnes et de l'environnement, tout en donnant aux producteurs agricoles l'accès aux moyens de lutte antiparasitaire partout en Amérique du Nord. En élargissant le dialogue sur les pesticides, nous sommes parvenus à mieux faire comprendre les estimations des risques présentés par les pesticides et à les asseoir sur des bases scientifiques solides. Les normes étant sans cesse en évolution, cette initiative peut conduire à une plus grande prospérité dans le monde agricole et à assurer davantage la salubrité des approvisionnements alimentaires de notre région.

Ce rapport a deux fins : en premier lieu, il met en exergue les nombreuses réalisations du GTT au cours des dernières années, deuxièmement, il présente une perspective utile sur l'orientation à prendre par le GTT. Nous invitons le lecteur à remarquer avec nous le travail de tous ceux qui ont contribué au succès du GTT dans les premières années de son existence. Nous comptons sur le lecteur pour contribuer avec nous à ce que les prochaines années soient couronnées d'un succès au moins égal.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments respectueux,

Claire Franklin,  
Directrice exécutive,  
Agence de réglementation  
de la lutte antiparasitaire,  
Canada

Carlos Santos Burgoa,  
Directeur,  
Santé environnementale,  
Ministère de la Santé,  
Mexique

Marcia E. Mulkey,  
Directrice,  
Office of Pesticide  
Programs,  
É.-U.

# Introduction :

## Par delà les frontières

Les frontières politiques franchissent les montagnes et les cours d'eau, et elles séparent des exploitations agricoles contiguës qui pratiquent de mêmes cultures. Pas plus qu'elles n'arrêtent le vent ou la pluie, les frontières politiques ne repoussent pas les organismes nuisibles, ne filtrent pas les polluants et ne freinent pas la propagation du pollen. Toutefois, elles peuvent entraver la libre circulation des marchandises et influencer sur les marchés des denrées alimentaires et des pesticides.

Lorsqu'ils ont ratifié une entente de libre-échange en 1988 (Accord commercial Canada-États-Unis ou ACCEU), les gouvernements du Canada et des É.-U. ont constaté que des différences dans leurs structures et leurs exigences réglementaires respectives pouvaient freiner le commerce. Par exemple, des différences quant aux limites maximales de résidus de pesticides dans les produits alimentaires pouvaient empêcher des producteurs agricoles produisant de mêmes cultures dans une région donnée d'utiliser de mêmes pesticides. C'est ce qui a conduit à la mise sur pied d'un groupe de travail sur les pesticides, à qui on a demandé de trouver des moyens de réduire les obstacles au commerce créés par ces disparités réglementaires, toutefois sans remettre en cause les normes sanitaires et environnementales publiques.

Au moment de l'adoption de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) en 1994, il était devenu apparent que les LMR n'étaient pas les seuls obstacles au commerce. Pour que les denrées agricoles puissent circuler librement par les voies commerciales entre le Canada, les É.-U. et le Mexique, il fallait que les gouvernements d'Amérique du Nord règlent un certain nombre de problèmes. On pense notamment aux différences en matière de données exigées pour l'homologation des pesticides, à celles au niveau de la présentation des données et aux disparités sur le plan de l'évaluation scientifique des données. C'est pourquoi le Groupe de travail technique de l'ALENA (GTT-ALENA) sur les pesticides a été mis sur pied en 1996. Il s'appuyait sur les réalisations de son prédécesseur, le GTT-ACCEU, pour s'attaquer à l'ensemble des problèmes à régler au niveau des trois gouvernements nationaux.

### **L'Initiative nord-américaine**

En juin 1997, le GTT a remanié son cadre opérationnel en mettant sur pied quatre sous-comités techniques (voir ci-après) et en formulant une vision précise pour l'avenir. Celle-ci se résume à deux buts :

- 1) D'ici 2002, transformer en pratique courante le partage des tâches entre le Canada, les É.-U. et le Mexique.
- 2) Établir un marché nord-américain des pesticides tout en maintenant le haut niveau de protection de la santé publique et de l'environnement atteint et en défendant les principes de la lutte antiparasitaire durable.

Le GTT a présenté cette vision et un projet pour atteindre ces buts dans un document intitulé l' « Initiative nord-américaine » ou INA. Dans ce document, il a défini les objectifs suivants en vue de parvenir aux buts précités :

- la fabrication de pesticides destinés à l'ensemble du marché nord-américain;
- la présentation des données selon un modèle commun en vue de l'examen des données par les pays;
- la mise en place d'un processus coordonné d'examen des données qui exploite le plus possible les résultats d'examen de chaque pays;
- la plus forte atténuation possible des différends commerciaux issus des écarts entre limites maximales de résidus (LMR) sur des denrées agricoles vendues dans les trois pays.

S'ils atteignaient ces objectifs, les pays d'Amérique du Nord pourraient maximiser leur efficience en se partageant les tâches associées à l'homologation des pesticides tout en réduisant le plus possible les obstacles au commerce. Pour cela, le GTT a déterminé des domaines spécifiques où il faut intervenir :

- les exigences en matière de données;
- les protocoles d'essai pertinents;
- la présentation des données (dossiers) et la rédaction des rapports (monographies);
- les pratiques concernant l'examen des données et l'estimation des risques;
- la prise de décisions réglementaires;
- les procédures et les processus administratifs.

Le GTT s'est attaqué à ces problèmes en procédant par projets individuels. Chacun des projets est rangé dans l'une des quatre catégories suivantes : renforcement des capacités de réglementation, réduction des risques, examens conjoints des pesticides chimiques et résidus de pesticides dans les aliments. Il a mis sur pied quatre sous-comités pour s'occuper chacun de l'une de ces catégories et pour coordonner les activités relatives aux projets.

En plus de nous rapprocher du second de ces buts, les activités du GTT procurent des avantages aux gouvernements d'Amérique du Nord, aux groupes d'intérêts, à l'industrie des pesticides et au grand public. On pense ici à l'optimisation de l'exploitation des ressources existantes au sein des gouvernements et des entreprises, à un accès accru aux ressources nécessaires à la gestion de problèmes propres aux intérêts nationaux, à un meilleur accès à une plus vaste gamme de moyens de lutte antiparasitaire sûrs et efficaces, à la plus grande élimination possible des obstacles au commerce des denrées alimentaires, obstacles attribuables à des écarts entre les LMR nationales, ainsi qu'à une meilleure cohérence entre la prise de décisions réglementaires et les grands buts de l'ALENA en matière d'environnement et de développement durable.

## Les partenaires du GTT

Les sous-comités du GTT ne sont pas seuls à tendre vers les buts de l'Initiative nord-américaine. Les associations de producteurs et l'industrie des pesticides ont eu un rôle important dans le processus d'harmonisation en déterminant les obstacles au commerce, en appuyant les projets d'harmonisation, en contribuant au savoir faire scientifique et en fournissant des ressources en vue de l'évaluation des pesticides. Les groupes d'intérêt public prennent part à cet effort en commentant les politiques proposées concernant les risques pour la santé humaine et pour l'environnement. Les organisations suivantes ont collaboré activement et régulièrement avec le GTT :

- Le GTT travaille en étroite collaboration avec la Commission de coopération environnementale (CCE), créée pour mettre en application l'entente accessoire sur l'environnement de l'ALENA. De pair avec le groupe de travail de la CCE sur la gestion rationnelle des pesticides chimiques (GRPC), le Canada, les É.-U. et le Mexique ont pris des mesures à l'échelle régionale pour diminuer le recours à deux pesticides et leur usage, soit le DDT et le chlordane. À cause des risques qu'ils présentent, ces deux pesticides sont des substances toxiques et persistantes d'intérêt prioritaire pour les gouvernements des trois pays. Un autre pesticide, le lindane, pourrait également faire l'objet de mesures régionales.
- En 1998, l'American Crop Protection Association, l'Asociación Mexicana de la Industria Fitosanitaria, A.C. et l'Institut canadien pour la protection des cultures ont formé un groupe de travail industriel (GTI) de l'ALENA afin d'améliorer la communication entre le GTT et l'industrie des pesticides. Le GTI apporte son savoir faire et fournit de l'assistance sur les projets, en faisant valoir les préoccupations et les besoins de l'industrie et en contribuant au règlement des problèmes traités par l'ALENA.
- Le Mexique et les É.-U. ont aussi mis sur pied un important forum pour promouvoir un échange continu de renseignements techniques, en matière de pesticides, sur les statuts, les règlements, les politiques, les procédures et les pratiques d'application de la loi entre les agences nationales et les États frontaliers des É.-U. et du Mexique. Connu sous le nom de U.S./Mexico Pesticide Information Exchange Program (USMPIE), ce programme utilise la formule des conférences, des colloques, des ateliers de formation et des échanges d'employés.
- L'Interregional Research Project, Number 4 (IR-4) est un autre partenaire important du GTT. Il s'agit d'un programme parrainé par le gouvernement et par des universités qui produit les données nécessaires à l'homologation d'usages limités de pesticides, la définition donnée à ceci par l'EPA étant l'usage de pesticides sur des cultures dont la superficie est inférieure à 300 000 acres. On pense ici à l'homologation de nombreux usages de pesticides sur les cultures fruitières et maraîchères et aux usages sur les fleurs à couper, les plantes d'ornement, les arbres et le gazon. L'IR-4 joue de plus en plus un rôle déterminant dans l'aide apportée aux producteurs nord-américains de cultures sur des surfaces réduites à la recherche de moyens efficaces de lutte antiparasitaire.

- En 1999, des producteurs agricoles des trois pays ont mis sur pied le réseau des producteurs agricoles de l'ALENA, une association qui voit à ce que les producteurs participent au processus de l'ALENA et qui les représente, en plus de faciliter la collaboration entre producteurs sur certains enjeux comme les obstacles potentiels au commerce ou les pesticides de remplacement. L'association représente des producteurs de diverses denrées agricoles comme l'orge, le maïs, le soja, le canola, les produits horticoles, les légumineuses, le seigle et l'avoine.

### *Perspectives*

Amada Vélez travaille au Secrétariat de l'Agriculture du Mexique, l'une des quatre agences à participer à la réglementation des pesticides dans ce pays. Pour celle-ci, la perspective de l'harmonisation apporte la promesse d'un allègement des difficultés fréquemment éprouvées par les producteurs agricoles mexicains lorsqu'ils tentent d'exporter des denrées dont la concentration en résidus ne répond pas à la réglementation américaine sur les pesticides.

La collaboration avec le GTT s'est révélée être tout à la fois une expérience très positive et très frustrante pour M<sup>me</sup> Vélez. Le fait que quatre agences mexicaines distinctes soient responsables de la réglementation des pesticides complique le travail de coordination et la mise en place d'un cadre réglementaire uniforme. Elle a mentionné que le Mexique pourrait bientôt créer une seule agence pour s'occuper de la réglementation des pesticides. Cela aiderait beaucoup le Mexique dans sa participation aux travaux du GTT.

Quoi qu'il en soit, au fil des ans, elle a vu un nombre croissant de producteurs agricoles mexicains s'intéresser aux travaux sur l'harmonisation. C'est elle qui leur ouvrira les portes d'un marché plus vaste, d'avoir accès aux mêmes pesticides à faible risque que leurs vis-à-vis canadiens et américains et d'obtenir une importante formation sur la manière d'atténuer le plus possible les risques associés au travail avec des pesticides.

L'industrie des pesticides pourrait elle aussi trouver son compte dans les travaux du GTT. Les cartes des zones de résidus, en cours de préparation, permettront aux compagnies d'obtenir des LMR pour les É.-U. et le Canada tout en procédant à des essais au Mexique, et l'inverse.

Au cours des quelques prochaines années, M<sup>me</sup> Vélez aimerait que le Mexique participe davantage aux activités de l'ALENA. Elle souhaite aussi que le GTT poursuive l'harmonisation des LMR avec le Mexique et mette en place des programmes de LAI à l'intention des producteurs agricoles mexicains. Elle fonde beaucoup d'espoir sur le GTT et souhaite continuer de collaborer avec le GTT en vue d'obtenir des résultats tangibles.

# Protéger la santé et l'environnement par la collaboration interétatique

Le Groupe de travail technique de l'ALENA sur les pesticides est une importante plate-forme offrant l'occasion aux gouvernements nord-américains d'œuvrer de concert à l'établissement d'un cadre de référence stable pour la protection de la santé publique et la protection de l'environnement, à l'échelle régionale comme à l'échelle mondiale. Le GTT a profité de l'occasion qui lui était offerte pour renforcer les relations de travail et les échanges scientifiques entre les trois pays, ainsi que pour adhérer à des projets en collaboration sur d'autres plates-formes internationales. Grâce à ce processus, le organismes de réglementation, les producteurs agricoles et l'industrie des pesticides dans chaque pays comprennent mieux les besoins de leurs vis-à-vis des autres pays membres de l'ALENA. De surcroît, comme le montrent les activités mentionnées ci-après, la protection de la santé des personnes et celle de l'environnement sont partie intégrante du travail du GTT.

- En mars 2000, le GTT a tenu aux É.-U. un atelier de formation d'une semaine à l'intention des responsables mexicains de la réglementation des pesticides, en collaboration avec le programme USMPIE. Lors de cet atelier, des scientifiques américains ont donné de la formation sur les méthodes d'estimation des risques et sur les mécanismes d'homologation appliqués à l'évaluation des pesticides en vue d'aider les responsables mexicains à gérer les risques présentés par les pesticides.
- Les membres du GTT se sont réunis à diverses occasions afin de mettre des résultats en commun, d'apprendre les uns des autres et d'engager des dialogues francs. L'endroit choisi pour les réunions annuelles n'est jamais le même, ce qui donne aux participants l'occasion de visiter de nouveaux endroits et de mieux connaître les pays voisins. En outre, les participants ont eu l'occasion de visiter des exploitations agricoles et des laboratoires des pays voisins, ce qui leur confère une expérience de première main.
- En juin 2000, le Mexique et les É.-U. ont instauré un projet bilatéral sur la protection des travailleurs agricoles. Ce projet est destiné à coordonner les activités et à intégrer les programmes qui promeuvent l'utilisation sûre et adéquate des pesticides, abaissent l'exposition des personnes aux pesticides et contribuent à étendre les efforts d'éducation sur les risques présentés par les pesticides. La population visée comprend les utilisateurs professionnels de pesticides en contexte professionnel (c.-à-d. les travailleurs agricoles et leurs familles, les propriétaires d'exploitations agricoles, les grands éleveurs et les spécialistes de l'application des pesticides). Ces deux pays travaillent à la mise en place de réseaux nationaux de formation des formateurs en matière de sûreté des pesticides, et tous deux commenceront d'appliquer des programmes pilotes harmonisés au commencement de 2002.
- Les É.-U. et le Canada rédigent un examen de tronc commun qui sera administré aux spécialistes de l'application des pesticides pour déterminer leur compétence professionnelle. Le programme de formation et de certification qui s'adresse à ces personnes vise à atténuer les risques pour la santé humaine et pour l'environnement en communiquant à ces spécialistes les connaissances requises pour utiliser les pesticides de manière sûre et efficace.

- Au Canada et aux É.-U., le GTT a simplifié la mise au point de pesticides de remplacement à moindre risque, tels que les agents microbiens et les phéromones, en faisant en sorte que ces deux pays imposent des exigences similaires en matière de données pour l'homologation. Les pays de l'OCDE se sont servis de cette réalisation pour orienter leurs propres efforts d'harmonisation.
- À de nombreuses reprises, des scientifiques du Canada, des É.-U. et du Mexique se sont réunis pour comparer leurs approches, mettre des données en commun et élucider les études essentielles à l'estimation des risques présentés par des pesticides déterminés dans chacun des pays. Ces échanges contribuent à faire en sorte que les instances réglementaires basent leurs décisions sur les données les plus à jour et les plus pertinentes. De plus, des organismes de réglementation ont échangé du personnel scientifique, ce qui a valu à ces personnes d'acquérir une expérience utile et de première main auprès de leurs pairs.
- De concert avec l'EPA de la Californie, le GTT a préparé des lignes directrices harmonisées concernant la mesure de l'exposition subséquente à l'application de pesticides en milieu résidentiel et agricole. Les études qui seront réalisées peuvent contribuer à l'application de normes cohérentes et exigeantes de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs agricoles.
- Dans le cadre du programme d'examens conjoints, les examens des données sur l'efficacité permettent de déterminer la plus faible dose à laquelle un pesticide conserve toute son efficacité. De pair avec les examens des données sur la santé et des données sur l'environnement, ces examens contribuent à ce que les instances réglementaires voient à faire en sorte que les pesticides ne sont pas à la source de risques déraisonnables pour la santé et pour l'environnement.

## *Perspectives*

Julia Langer a commencé à suivre activement les activités du GTT dès l'époque de l'ACCEU. Représentante du Fonds mondial pour la nature (Canada), M<sup>me</sup> Langer a participé à de nombreuses réunions de ce groupe de travail.

Elle trouve dans celui-ci le potentiel de réduire l'utilisation des pesticides, de mieux faire circuler l'information à l'échelle de l'Amérique du Nord et d'adopter les normes les plus élevées de protection de la santé et de l'environnement. Toutefois, il est regrettable que cette possibilité ne se soit pas concrétisée, selon elle, parce que, plutôt que d'œuvrer à la réduction de l'utilisation des pesticides, le GTT a consacré une partie indue de ses ressources à l'harmonisation des règlements et des limites maximales de résidus jusqu'à un niveau qu'elle craint d'être le plus petit commun dénominateur.

« La protection de l'environnement doit aller de pair avec la libéralisation du commerce. C'est ce que le Canada, les É.-U. et le Mexique ont réaffirmé en signant l'accord accessoire sur la protection de l'environnement » d'affirmer M<sup>me</sup> Langer. Plutôt que de consacrer autant d'énergie à la facilitation des échanges commerciaux, celle-ci est d'avis que le GTT doit s'occuper de relever les normes environnementales et de diminuer le recours aux pesticides dans ces trois pays.

À l'avenir, M<sup>me</sup> Langer aimerait que le GTT ait des rapports plus étroits avec la Commission de coopération environnementale, consacre plus de temps aux objectifs de développement durable de l'ALENA et cherche à abaisser le plus possible les LMR, au lieu de les harmoniser. À cette fin, selon elle, le GTT doit intégrer d'autres points de vue que ceux des instances réglementaires actuellement représentées.

# Accroître l'efficacité de la réglementation

Le processus d'harmonisation a non seulement donné aux gouvernements de l'Amérique du Nord la possibilité de travailler ensemble, mais également de rationaliser leurs méthodes de réglementation. Une harmonisation efficace des procédures et des exigences en matière de réglementation des pesticides constitue l'objectif ultime de l'Initiative nord-américaine. Le GTT a travaillé sur un certain nombre de projets pour atteindre cet objectif. Grâce aux examens conjoints et au travail partagé, les pays se sont effectivement partagés la tâche de l'évaluation des pesticides; de nombreuses exigences en matière d'homologation ont été harmonisées, ce qui a facilité la présentation simultanée de demandes d'homologation de pesticides; enfin, les pays d'Amérique du Nord ont commencé à accepter les demandes d'homologation de pesticides par voie électronique.

- Le Canada et les États-Unis ont terminé les examens conjoints et le travail partagé pour de nombreux pesticides, comme par exemple le zoxamide pour les pommes de terre et les raisins, le fenhexamide pour les raisins, les fraises et les plantes ornementales, le Virosoft CP4 pour le carpocapse de la pomme, et le flucarbazone-sodium pour le blé. De nombreux autres pesticides font actuellement l'objet d'examens conjoints et de travaux partagés (voir annexe II pour plus d'information).
- Le Canada, le Mexique et les États-Unis ont terminé les cartes des zones pour les résidus, basées sur des régions de cultures communes, définies selon des critères scientifiques et ne dépendant pas des frontières politiques. Ces zones faciliteront l'obtention de données sur les résidus pour les cultures faisant l'objet d'un usage limité ou non de pesticides, et permettront d'éviter la répétition des essais dans chacun des trois pays, ce qui réduira les coûts pour l'obtention de données par l'industrie et permettra d'éviter l'application inutile de pesticides dans l'environnement.
- Le Canada et les États-Unis ont élaboré des lignes directrices et des protocoles pour la présentation de demandes d'homologation par voie électronique. Un des projets de l'ALENA assure la coordination des initiatives de présentation et d'examen par voie électronique. Plusieurs compagnies ont déjà présenté des demandes d'homologation par voie électronique, tant au Canada qu'aux États-Unis. Jusqu'ici, l'expérience a montré que ce type de présentation permet d'accélérer l'examen par les autorités de réglementation.
- Les pays de l'OCDE ont accepté un format de présentation commun, le « dossier », et un format d'examen commun, la « monographie ». Aussi bien le Canada que les États-Unis acceptent les présentations sous ce format (disponible à l'adresse [www.oecd.org/ehs/PestGD03.htm](http://www.oecd.org/ehs/PestGD03.htm)).

# S'assurer que les producteurs nord-américains disposent des outils dont ils ont besoin

De nombreux producteurs utilisent des pesticides pour combattre les organismes nuisibles et obtenir des récoltes abondantes. Cependant, certaines barrières peuvent empêcher les agriculteurs d'avoir accès aux outils antiparasitaires dont ils ont besoin, ou au moins les gêner dans ce processus. Le GTT de l'ALENA a oeuvré étroitement avec l'industrie des pesticides et les groupes de producteurs pour faire en sorte que ces derniers aient effectivement accès aux produits antiparasitaires. Le GTT a organisé des ateliers et des réunions, où les producteurs ont fait part de leurs difficultés et examiné les solutions possibles, où on a encouragé le développement de pesticides de rechange à risque réduit, et enfin, où on a proposé des lignes directrices pour préserver l'efficacité des outils antiparasitaires existants.

- Ces dernières années, l'IR-4 a organisé annuellement un atelier pour faciliter l'obtention de données concernant les pesticides pour les cultures faisant l'objet d'un usage limité de pesticide. Pendant ces ateliers, des représentants de l'ARLA, de l'EPA (États-Unis), des producteurs canadiens concernés par cet usage limité, de la CICLOPLAFEST et de l'AMIFAC ont identifié les usages limités pour lesquels des données peuvent être obtenues conjointement par les pays de l'ALENA. Par exemple, l'IR-4 a facilité l'obtention des données relatives à des cultures visées par un usage limité, comme la papaye et le brocoli, laquelle serait trop coûteuse par les moyens habituels. Ces données sont essentielles pour évaluer l'aspect sécurité des pesticides et pour mettre sur le marché des solutions de rechange à risque réduit.
- En avril 2001, le GTT de l'ALENA était l'hôte d'un atelier au Missouri, qui a permis à des représentants des gouvernements canadien, mexicain et américain, des groupes de producteurs et des titulaires d'homologation d'examiner et de recommander des stratégies afin d'atteindre des objectifs communs pour l'harmonisation des homologations de pesticides dans le cadre de l'ALENA. L'atelier portait également sur un certain nombre de questions, notamment le soutien à apporter aux pesticides pour usages limités, l'égalité d'accès aux produits antiparasitaires, et la nécessité d'améliorer la formation et la communication au sein de toutes les parties engagées dans le GTT.
- Les pesticides peuvent perdre graduellement leur efficacité par suite de l'acquisition de résistance chez les organismes nuisibles. Pour que leurs produits restent efficaces, les utilisateurs peuvent décider d'augmenter les doses et la fréquence d'application. Cela risque de limiter encore davantage l'efficacité du pesticide et d'augmenter les risques d'exposition. Le Canada et les États-Unis ont travaillé ensemble à l'élaboration de lignes directrices pour l'étiquetage volontaire, afin d'aider les applicateurs de pesticides à éviter l'acquisition de résistance chez les organismes nuisibles.

- Le Canada et les États-Unis ont mis au point des matrices végétales montrant l'état de l'homologation et les LMR des produits homologués des deux côtés de la frontière. Grâce à ces matrices et à d'autres ressources, les producteurs canadiens et américains peuvent déterminer leurs besoins les plus urgents, sur des bases tant nationale que bilatérale, et indiquer clairement aux instances réglementaires et aux titulaires d'homologation quelles sont leurs priorités en tant que producteurs.
- Le GTT a éliminé un certain nombre de barrières commerciales en établissant des LMR communes pour 12 combinaisons pesticide/culture, qui ont été identifiées par les groupements de producteurs spécialisés comme sources de problèmes au niveau des échanges (c.-à-d. non-respect de la conformité à la frontière). Les producteurs travaillent de concert avec les titulaires pour déterminer et prioriser ce qu'il y aurait lieu de faire au niveau des combinaisons pesticide/culture qui peuvent perturber les échanges commerciaux.

### *Perspectives*

Jo-Ann Buth est la vice-présidente pour la production des cultures du Conseil du canola, basé au Canada. Elle a commencé à travailler sur l'harmonisation au tout début de l'existence du GTT. Jo-Ann a trouvé très positive son expérience au sein du GTT et a constaté que les membres de toutes les parties se montraient très ouverts aux négociations.

Elle a noté que le GTT a réussi à faire homologuer des pesticides additionnels aux États-Unis pour utilisation sur le canola, ce qui donne aux producteurs canadiens un accès permanent à des outils de lutte antiparasitaire pour des cultures qui seront exportées aux États-Unis. On réduit ainsi le risque que les États-Unis interviennent unilatéralement dans les échanges. De plus, Jo-Ann a été impressionnée par les progrès du GTT en matière d'harmonisation des exigences d'homologation pour les produits biologiques. Selon elle, le seul côté négatif était le peu de ressources accordées aux organismes oeuvrant au sein du GTT.

À l'avenir, Jo-Ann souhaiterait que l'on attribue davantage de ressources aux organismes chargés d'harmoniser les normes qui permettent d'accélérer l'examen des demandes d'homologation dans le cadre de l'ALENA ainsi que les processus concernant les LMR. De plus, elle aimerait que le GTT recherche des mécanismes permettant d'étudier le cas des pesticides plus anciens, et ce à une échelle internationale plus vaste; autrement dit, elle souhaiterait que le GTT collabore plus étroitement avec l'OCDE et l'Union européenne.

# Recherche de solutions en partenariat

En travaillant en partenariat, les producteurs, l'industrie et le gouvernement peuvent trouver plus rapidement et plus efficacement des solutions aux défis qui se présentent en agriculture. Par exemple, les producteurs sont généralement les premiers à se heurter aux difficultés constituées par des barrières commerciales pouvant nuire économiquement à ceux qui n'ont pas accès à des outils de lutte antiparasitaire, efficaces et peu coûteux. L'industrie des pesticides est bien placée pour répondre aux besoins des producteurs. Ces deux groupes peuvent donc jouer un rôle très utile au niveau des priorités et des activités du GTT.

- Le GTI et le GTT ont été conjointement les hôtes d'un séminaire international sur la préparation de dossiers en format OCDE et de demandes d'homologation par voie électronique en vue de préparer le terrain pour des demandes à l'échelle de l'ALENA.
- Le GTT a, avec l'aide du PESP, commencé à mettre en oeuvre pour le canola un système de production nord-américain avec lutte antiparasitaire intégrée. Des représentants des principaux producteurs de canola du Canada et des États-Unis, du Fonds mondial pour la nature (Canada), du secteur universitaire et des services de vulgarisation ont participé à ce projet.
- Le GTI a organisé des réunions du secteur industriel et des producteurs par pays, au cours desquelles les producteurs ont fait part de leurs préoccupations et de leurs priorités aux représentants de l'industrie. Grâce à ces réunions, l'industrie des pesticides a pu constater un regain d'intérêt et une plus grande volonté de participation chez la communauté des producteurs.
- L'industrie des pesticides a apporté un soutien actif au développement de pesticides de rechange à risque réduit, et elle traite ce dossier de façon prioritaire. Dans le cadre de ce processus, le secteur industriel a joué un rôle de premier plan en identifiant les pesticides plus anciens et plus hasardeux, pour lesquels il existe de nouvelles solutions de rechange.
- Le GTT a conçu une méthode générale et durable pour gérer la production de canneberges aux États-Unis et au Canada. Le GTT a élaboré une stratégie de LAI en travaillant avec de nombreuses organisations, comme le Cranberry Institute (qui bénéficie du soutien du PESP), ainsi qu'avec des représentants de l'industrie de la protection des cultures, des groupes de producteurs et des chercheurs universitaires du Canada et des États-Unis. Cette stratégie, tout en aidant à protéger les cultures, réduit également au minimum l'impact sur l'environnement.
- Dans un effort coordonné, le Canada, les États-Unis, les producteurs de canola et l'industrie des pesticides ont facilité l'homologation de solutions de rechange au lindane, grâce au processus d'examen conjoint. Le lindane a été homologué pour le traitement des semences de canola au Canada, mais non aux États-Unis, ce qui représente un obstacle aux échanges commerciaux. L'industrie des pesticides a

volontairement et progressivement mis fin à l'utilisation du lindane sur les semences de canola au Canada, tout en mettant en oeuvre des solutions de rechange, ce qui a permis aux producteurs canadiens de canola de vendre leurs semences aux États-Unis. Grâce au travail partagé, le Canada et les États-Unis ont mis les produits de rechange pour utilisation sur le canola à la disposition des producteurs des deux pays.

- Les représentants des gouvernements, des groupes de producteurs, des fabricants de pesticides ainsi que des chercheurs au Canada et aux États-Unis ont mis au point une stratégie de LAI pour combattre de nouvelles souches du champignon du mildiou de la pomme de terre, qui étaient devenues résistantes aux fongicides. La stratégie de LAI a aidé les agriculteurs à éviter le développement de résistance chez ces nouvelles souches et à lutter efficacement contre le champignon.

### *Perspectives*

Karen Pither, cadre pour les affaires concernant l'ARLA et la réglementation internationale chez Bayer Corporation (États-Unis), a co-présidé le GTI jusqu'en avril 2001.

Bien qu'elle ait constaté que le processus d'harmonisation se heurte parfois à des difficultés, Karen a été dans l'ensemble impressionnée par les progrès accomplis, particulièrement en ce qui concerne l'harmonisation des protocoles d'étude.

Pither voit dans le processus d'harmonisation un certain nombre d'avantages : il rendra plus accessibles les marchés dont les coûts étaient prohibitifs; il rendra les outils de rechange destinés à la lutte antiparasitaire plus abordables pour les producteurs; et enfin, il rationalisera le processus de développement de nouveaux produits - facteurs qui contribueront tous à rendre aux producteurs la vie plus facile.

À l'avenir, Karen souhaiterait voir le GTT travailler sur l'harmonisation de lignes directrices et de protocoles concernant l'environnement, continuer à collaborer avec le Mexique pour parvenir à un système réellement nord-américain, raffiner le processus de présentation de demandes d'homologation par voie électronique, et harmoniser les formats de présentation de façon à éliminer les exigences particulières à chaque pays. Karen est engagée dans la voie de l'harmonisation et espère poursuivre un dialogue très ouvert avec le GTT et les groupes de producteurs.

## L'avenir

Le Groupe de travail technique sur les pesticides est en bonne voie d'atteindre les objectifs de l'Initiative nord-américaine. Cependant, il reste encore du travail à faire pour assurer à tous un accès équitable aux pesticides les plus sûrs et les plus efficaces sur le marché en Amérique du Nord.

L'horizon du GTT a toujours été le continent nord-américain. Cependant, un grand nombre de projets ont principalement eu comme intervenants le Canada et les États-Unis. Ainsi, l'harmonisation avec le Mexique représentera une importante priorité pour les toutes prochaines années. De plus, l'horizon de l'harmonisation continuera à s'élargir à mesure que la collaboration du GTT avec l'OCDE et l'Union européenne progresse.

Le GTT continuera de travailler avec les producteurs, l'industrie des pesticides et d'autres intervenants clés pour déceler et éviter les obstacles commerciaux et mettre au point des produits et des solutions de rechange à risque réduit pour la lutte antiparasitaire. Au coeur de ce processus, on retrouve l'élaboration de programmes de LAI et la mise au point de nouveaux produits à risque réduit, comme les agents microbiens et les écomones.

Le GTT vise à faire des présentations de demandes par voie électronique une composante fondamentale de l'homologation des pesticides. Le processus électronique a la capacité de réduire de façon phénoménale la quantité de papier des demandes d'homologation classiques, et de faciliter le partage de l'information entre les divers organismes de réglementation.

Le GTT a également commencé à explorer le concept d'une étiquette « ALENA » et a entrepris d'explorer cette idée dans le cadre d'un projet pilote avec examen conjoint de biopesticides. Le GTT élargit maintenant ce projet d'étiquette ALENA pour inclure les pesticides chimiques et il demande aux titulaires d'homologation leur collaboration pour continuer à développer ce type d'étiquette.

Un vrai marché nord-américain des pesticides permettra aux producteurs de chacun des trois pays d'avoir accès aux mêmes outils antiparasitaires. En travaillant ensemble pour atteindre cet objectif, le Canada, le Mexique et les États-Unis continueront à harmoniser la réglementation sur les pesticides, à renforcer les normes de protection de la santé et de l'environnement, et à bâtir un système agricole durable à l'échelle de toute l'Amérique du Nord. Le GTT continuera à collaborer étroitement avec les producteurs, les universités, les services de vulgarisation, les groupes de défense de l'intérêt public, l'industrie des pesticides et le public en général afin de s'assurer que toutes les décisions soient appropriées et fondées sur une base scientifique solide.

# Annexes

Annexe I      Réalisations et prochaines étapes

Annexe II     Projets en cours

Annexe III    Personnes-ressources

# Annexe I - Réalisations et prochaines étapes

Domaine	Réalisations*	Prochaines étapes
Exigences en données	<ul style="list-style-type: none"> <li>  Harmonisation des exigences en données sur la chimie des résidus - 06/98. </li> <li>  Harmonisation des exigences en données pour les essais sur les résidus au champ - 06/99. </li> <li>  Harmonisation des exigences en données pour le traitement des semences et les cultures vivrières en milieu terrestre - 06/00. </li> <li>  Parachèvement des cartes de zones des résidus définissant des zones de cultures communes - 08/01. </li> <li>  Harmonisation des exigences en données pour les phéromones (produits sémiocchimiques) et les agents microbiens - 04/00. </li> </ul>	<p>Terminer le projet « Élaboration d'une méthode uniforme d'évaluation de l'exposition aux pesticides par les aliments »</p> <p>Harmoniser les protocoles d'essais sur les végétaux non ciblés et d'étude de la dispersion au champ en milieu terrestre</p>
Protocoles d'essais	<ul style="list-style-type: none"> <li>  Harmonisation des protocoles concernant le devenir dans l'environnement et l'écotoxicité - 03/00. </li> <li>  Le Canada accepte tous les protocoles américains pour les phéromones et les agents microbiens - 04/00. </li> <li>  Harmonisation des protocoles d'étude de la chimie des produits et des résidus dans les aliments. </li> <li>  Harmonisation des lignes directrices concernant les études sur les résidus chimiques - 06/98. </li> </ul>	
Dossiers et monographies	<ul style="list-style-type: none"> <li>  Les demandes d'homologation de pesticides chimiques sont maintenant acceptées dans le format de l'OCDE - 03/01. </li> <li>  Harmonisation des modèles d'enregistrement pour l'évaluation des données dans chaque discipline scientifique - 12/00. </li> </ul>	<p>Élaborer un format OCDE pour les demandes d'homologation et les examens d'agents microbiens et de phéromones</p> <p>L'EPA pilote actuellement un projet sur les modèles pour les résidus dans les aliments et l'exposition professionnelle. Élaborer des modèles pour les études requises conditionnellement.</p>
Examen des données et évaluation du risque	<ul style="list-style-type: none"> <li>  « Marche à suivre pour l'examen conjoint des biopesticides » - 07/97. </li> <li>  « Marche à suivre révisée pour l'examen conjoint des biopesticides » - 10/98. </li> <li>  « Marche à suivre pour l'examen conjoint des agents microbiens et des écomones » - 05/99. </li> <li>  Harmonisation des méthodes d'estimation des risques d'intoxication d'origine alimentaire (exposition chronique et exposition aiguë) - 06/99. </li> <li>  Révision de la « Marche à suivre pour les demandes d'examen conjoint des pesticides chimiques » afin d'inclure les produits non conformes aux exigences de l'EPA pour les produits à risque réduit, mais qui répondent aux critères de substituts de composés OP ou à ceux de composés chimiques prioritaires de l'ALENA - 08/99. </li> <li>  Diffusion des « Lignes directrices sur l'évaluation de l'exposition post-traitement » pour recueillir les commentaires - 09/98. </li> </ul>	<p>Réviser la marche à suivre afin de réduire les délais d'attente pour les examens conjoints des phéromones</p> <p>Élaborer des sous-ensembles de données spécifiques aux pays, p. ex., le pourcentage de cultures à traiter</p> <p>Réviser la marche à suivre pour les demandes d'homologation - dans le cadre d'examens conjoints - de pesticides chimiques, afin d'inclure les produits qui ne répondent pas aux critères de risque réduit ou de substituts de composés OP</p> <p>Révision pour incorporer les commentaires</p>

# Annexe I - Réalisations et prochaines étapes

Domaine	Réalisations*	Prochaines étapes
Décisions réglementaires	<p align="center"><b>Examens conjoints terminés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>  Fenhexamide, fongicide homologué par Tomen/Bayer, pour utilisation sur les raisins, les fraises et les plantes ornementales - 05/99.</li> <li>  Perce-pousse du pin, phéromone homologuée pour combattre les insectes nuisibles en milieu forestier - 04/99.</li> <li>  Cyprodinil, fongicide homologué par Syngenta pour utilisation sur les fruits - 04/98.</li> <li>  Virosoft CP4, bio-insecticide homologué pour combattre le carpocapse sur les pommes - 06/00.</li> <li>  Diflufenzopyr, herbicide homologué par BASF pour utilisation sur le maïs cultivé et sur les sites non agricoles - 02/99.</li> <li>  Zoxamide, fongicide homologué par Rohm et Haas, pour utilisation sur les raisins et les pommes de terre - 05/01   03/01 </li> </ul> <p align="center"><b>Travaux partagés terminés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>  Flucarbazone-sodium, herbicide homologué par Bayer, pour utilisation sur le blé - 03/00   09/00 </li> <li>  Thiaméthoxam (incluant le fludioxonil, le méfénoxam et le diféconazole), insecticide et fongicide homologué par Syngenta, pour utilisation sur le canola au Canada, et sur le canola, la moutarde, l'orge, le coton, le sorgho et le traitement des semences de blé aux États-Unis - 12/00</li> <li>  Sulfosulfuron, herbicide homologué par Monsanto, pour utilisation sur le blé - 03/99   05/99 </li> </ul>	
Processus et procédures administratives	<ul style="list-style-type: none"> <li>  Parachèvement du document d'orientation sur les LMR à l'importation de l'EPA - 06/00. </li> <li>  Publication des « Procédures pour la définition et l'élimination des sources de différends commerciaux de l'ALENA relatifs aux pesticides », version 2</li> </ul>	Préparer un document d'orientation pour tous les pays de l'ALENA

\* La date indiquée est celle où le projet a été terminé. Les drapeaux représentent les pays qui ont participé au projet. Trois drapeaux sont représentés, à savoir : Canada [   ], Mexique [   ], États-Unis [  ].

## Acceptation de LMR

Pays d'origine	Combinaison de pesticide et de culture*
Canada	<ul style="list-style-type: none"> <li>  Résidus de perméthrine sur les épinards et la laitue. </li> <li>  Résidus d'acéphate sur les haricots, les poivrons, les canneberges, le céleri et le soja. </li> </ul>
États-Unis	<ul style="list-style-type: none"> <li>  Résidus de clétodime sur les pommes de terre.  </li> <li>  Résidus de diméthoate sur les bleuets.  </li> <li>  Résidus de glyphosate sur l'avoine.  </li> <li>  Résidus de prométryne sur les carottes.  </li> <li>  Résidus de chlorothalonil sur les piments autres que le poivron.  </li> </ul>

\* Les drapeaux représentent le ou les pays où la barrière commerciale a été levée.

## Annexe II - Projets en cours

- Réévaluation des agents de préservation du bois (pentachlorophénol, créosote, arséniates de cuivre et de chrome ou CCA) (Canada et États-Unis)
- Travaux coordonnés sur le lindane et les peintures antialissures à base de composés organiques de l'étain (Canada et États-Unis)
- Travaux coordonnés sur la santé et la sécurité des ouvriers agricoles (Mexique et États-Unis)
- Travaux pour raffiner les moyens électroniques de préparation et d'évaluation des demandes d'homologation de pesticides (Canada et États-Unis)
- Projet pilote d'élaboration d'étiquettes « ALENA » pour les biopesticides et les pesticides chimiques classiques (Canada, Mexique et États-Unis)
- Harmonisation de l'évaluation des pesticides (antimicrobiens) non agricoles (Canada et États-Unis)
- Préparation du document d'orientation de l'EPA sur les LMR à l'importation (Canada, Mexique et États-Unis)
- Parachèvement des essais au champ et finalisation de l'examen de base servant à évaluer la compétence des applicateurs de pesticides (Canada et États-Unis)
- Évaluation de l'applicabilité d'outils et de méthodes probabilistes pour les évaluations écologiques (Canada et États-Unis)
- Élaboration d'un manuel de lutte intégrée à l'intention des producteurs de canneberge de l'est de l'Amérique du Nord, à l'image de celui qui existe déjà pour l'Ouest (Canada et États-Unis)
- Mise en oeuvre de la lutte antiparasitaire intégrée pour le canola (Canada et États-Unis)
- Atelier sur l'homologation des biopesticides, du 13 au 15 novembre 2001, à Arlington, VA (Canada et États-Unis)
- Harmonisation des exigences concernant les protocoles d'essais sur les végétaux non ciblés (Canada et États-Unis)
- Harmonisation des lignes directrices sur les études de la dispersion au champ en milieu terrestre (Canada et États-Unis)
- Amélioration de la coordination du processus de réhomologation, du Food Quality Protection Act (FQPA) et du processus de réévaluation (Canada et États-Unis)

### **Pesticides faisant actuellement l'objet d'un examen conjoint ou d'un partage du travail**

#### **Groupe 1A : Risque réduit**

- Pyraclostrobine, fongicide de BASF
- EH-2001, rodenticide d'Exit Holdings LLC

#### **Groupe 1B : Risque réduit négocié**

- Acétamipride, insecticide d'Aventis
- BAS 510, fongicide de BASF

#### **Groupe 2 : Produits chimiques à risque non réduit\***

- Clothianidine, insecticide substitut pour les OP, de Bayer

#### **Groupe 3 : Examen conjoint négocié**

- Famoxadone, fongicide de Dupont

#### **Agents microbiens et écomones**

- Virosoft BA3, agent microbien de Biotepp
- Sporodex, biofongicide de Plant Products
- Chondrostereum, biofongicide de Mycologic

#### **Examens parallèles et partage des tâches**

- Sulfonylurées, herbicide d'Aventis
- LMR (tolérance) à l'importation pour l'iprovalicarb, fongicide de Bayer
- LMR (tolérance) à l'importation pour le tolyfluanide, fongicide de Bayer

#### **Projet pilote d'examens conjoints de pesticides pour usage limité**

- Fenhexamide, fongicide de Bayer/Tomen, pour les framboisiers

\* Substituts pour organophosphates (OP) et composés chimiques prioritaires de l'ALENA

## Annexe III - Personnes-ressources

### Sur Internet

ARLA, Canada  
www.hc-sc.gc.ca/  
pmra-arla

CICOPLAFEST,  
Mexique  
www.sagarpa.gob.mx  
www.ssa.gob.mx  
www.ine.gob.mx  
www.secofi.gob.mx

EPA, États-Unis  
www.epa.gov/  
oppfeed1/  
international/naftatwg/

### Personnes-ressources pour les communications :

Joan Butcher, Canada  
613-736-3682

Toby Tiktinsky,  
États-Unis  
703-308-8735

Lucero Rodriguez,  
Mexique  
525-255-4551

### Personnes-ressource dans les sous-comités

#### Résidus de pesticides dans les aliments :

Ariff Ally (C)	613-736-3549	ariff_ally@hc-sc.gc.ca
Steve Funk (EU)	703-305-5430	funk.steve@epa.gov
Robert McNally (EU)	703-308-8085	mcnally.robert@epa.gov
Luis Suguiyama (EU)	703-305-6027	suguiyama.luis@epa.gov
Amada Vélez Méndez (M)	525-658-2828	amada.velez@sagar.gob.mx

#### Renforcement des capacités de réglementation :

Diana Somers (C)	613-736-3510	Diana_Somers@hc-sc.gc.ca
Charalyn Kriz (C)	613-736-3715	Charalyn_Kriz@hc-sc.gc.ca
Carmen Krogh (C)	613-736-3696	Carmen_Krogh@hc-sc.gc.ca
Kate Bouvé (EU)	703-305-5032	bouve.kate@epa.gov
Elizabeth Leovey (EU)	703-305-7328	leovey.elizabeth@epa.gov
Donna Davis (EU)	703-305-5374	davis.donna@epa.gov

#### Examen conjoint des pesticides chimiques :

Richard Aucoin (C)	613-736-3780	Richard_Aucoin@hc-sc.gc.ca
Wendy Sexsmith (C)	613-736-3704	Wendy_Sexsmith@hc-sc.gc.ca
Terri Stowe (EU)	703-305-6117	stowe.terri@epa.gov
Kathy Monk (EU)	703-308-8071	monk.kathy@epa.gov
Janet Taylor (C)	613-736-3780	Janet_Taylor@hc-sc.gc.ca
Amada Vélez Méndez (M)	525-658-2828	amada.velez@sagar.gob.mx

#### Réduction des risques :

Wendy Sexsmith (C)	613-736-3704	Wendy_Sexsmith@hc-sc.gc.ca
Rocío Alatorre (M)	525-624-3671	alatorre@ine.gob.mx
Janet Andersen (EU)	703-308-8712	andersen.janet@epa.gov

(C) = Canada (EU) = États-Unis (M) = Mexique

### Secrétariat de l'ALENA

#### Canada

Victoria Tunstall 613-736-3614  
Victoria\_Tunstall@hc-sc.gc.ca

#### Mexique

Lucero Rodríguez 525-255-4551  
lrodriquez@mail.ssa.gob.mx

#### États-Unis

Vera Soltero 703-308-9359  
soltero.vera@epa.gov  
Keith Chanon 703-305-5306  
Chanon.keith@epa.gov  
Tracy Perry 703-305-7461  
perry.tracy@epa.gov